

## PROCES VERBAL

### Assemblée générale du samedi 26 mars 2022 au Mémorial de Royallieu

Les membres de l'Amicale des Déportés Tatoués du 27 avril 1944 se sont réunis le samedi 26 mars 2022 à 9h00 sur convocation faite par le Conseil d'administration dans la ville de Compiègne, au Mémorial de l'Internement et de la Déportation de Royallieu.

Le Président remercie les membres présents et informe l'Assemblée du nombre de pouvoirs reçus (57). Le Président rappelle que selon nos statuts (article 15), seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent voter. La feuille de présence ainsi que les pouvoirs reçus permet de constater que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Allocution de bienvenue du Président Christophe DHAM
- 2°) Rapport moral du Vice-président Dominique DESORMIERE
- 3°) Vote du rapport moral
- 4°) Rapports financiers du trésorier Jean NIVROMONT
- 5°) Décharge du trésorier et vote des bilans financiers 2019, 2020, 2021
- 6°) Fixation du montant de la cotisation
- 7°) Présentation de la modification des statuts concernant la gestion de l'Amicale
- 8°) Vote des modifications
- 9°) Election du conseil d'administration, renouvellement des sortants du CA
- 10°) Présentation de Notre Mémoire
- 11°) Projet de refonte de l'exposition
- 12°) Perspectives d'avenir de l'Amicale par le Président Christophe DHAM
- 13°) Questions diverses, prochaine AG...

## 01-Allocution de bienvenue du Président :

Le Président rappelle que depuis bientôt 3 ans, l'Amicale n'a pu se réunir en Assemblée générale. La dernière Assemblée date d'avril 2019 à Brive la Gaillarde. Depuis cette date, il souligne que malheureusement l'Amicale a perdu bon nombre d'amis et de famille. Le Président ne peut se résoudre à commencer cette Assemblée sans citer une dernière fois les noms de nos chers disparus et il souhaite, au risque d'en oublier précise-t-il, de les citer individuellement.

Nos Tatoués :

Jean BASCLE 185 017

Bernard EVEN 185 535

Pierre MILANDE 186 089

Nos veuves :

Madame OLIVEIRO, veuve de Marcel OLIVERO 186 148

Madame GRESSER, veuve d'Albert GRESSER 185 693

Marie-Andrée AULOIS, veuve de Maurice AULOIS 184 977

Anne-Marie CROCHU veuve de Jacques CROCHU 185358

Madeleine MICARD veuve de Louis MICARD 186082

Les familles :

Michèle BAYLE-GRÉSIL, fille de Jean Louis GRÉSIL 185 692

Geneviève BONNOT, fille de Marcel ROY 186 355

Henri BOURILLON-SIMI, gendre d'Henri BOURILLON 185 152

Georges CHABERTY, beau-frère de Pierre VERNIER 186 532

Pierre DUVIOLS, fils de Laurent DUVIOLS 185 504

Marguerite FREDENUCCI, sœur de Gaston FREDENUCCI 185 576

Jean GRIMAUD, gendre de Georges FLOURY 185 693

Félix GUILLON, gendre de Mathurine LE MOUËL 185 926

Marcel MENETRIER, fils d'Henri MENETRIER 186 065

Jacqueline NIVROMONT, épouse de Jean, Belle-fille de Robert NIVROMONT 186 141  
et belle-sœur de Pierre NIVROMONT 186 140

Arlette REMY, sœur d'Albert FIGIER 185 587

Lucienne ROUSSEL, fille de Lucien SOUVENT 186 421

Yves SIMON, gendre de Marcel LETERTRE 185 940 et père de Patrick SIMON

Rose TROUARD épouse de Robert TROUARD 186 495

Christiane WENISCH-LOUDIN, sœur de Jacques OUDIN 186 155

Thérèse DARRAUD, sœur de Jean LE FLOCH 185 894

Claudette MERY fille de Joseph FLAIS 185 555

Le Président demande à l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence et d'avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés.

Il remercie l'Assemblée et déclare ouverte l'Assemblée générale 2022.

Il remercie l'ensemble des présents d'avoir fait le déplacement afin que nous puissions être ensemble aujourd'hui.

Il salue Monsieur DUPUY de MERY, Maire-adjoint de la ville de Compiègne et le remercie pour son soutien indéfectible. Il salue Monsieur Aurélien GNAT Directeur du Mémorial ainsi que Madame Julia MAITRE, Responsable des Collections. Le Président rappelle que depuis avril 2019, l'Amicale ne s'est pas arrêtée mais concède que la faire vivre a été un peu compliqué.

Il profite de l'occasion pour présenter les nouveaux arrivés

Christophe AULNETTE, petit-fils de Roger AULNETTE 184 976  
 Marie-Pierre BLANC, petite-fille de Pierre VERNIER 186 532  
 Catherine CASTERET, petite-fille de Jean Louis GRESIL 185 692  
 Benjamin CLARE arrière petit-fils de Marcel DELPON 185424  
 Guillaume CLARE MIGNOT arrière petit-fils de Marcel DELPON et enfants de Christine Stéphane EVEN fils de Bernard EVEN 185 535  
 Brigitte GARIN arrière petite fille de Jean SUEUR 186 424  
 Jacqueline KROK fille d'Albert THOMAS 186 469  
 Mathier MARIN, petit neveu d'André BESSIERE 185 074  
 Jean-Jacques NOILLETAS, fils de Jean NOILLETAS 186 143

Et les nouveaux adhérents 2022

Pierre CHAGNAUD neveu de Jacques BOUYER 185 157  
 Jean-Claude et Francis LECLERE, petits-fils de Jean LECLERE 185 876  
 Héléa BARET arrière arrière petite fille de René TARBOURIECH  
 186 455  
 Pascale RIVAULT-ROGOSIN fille de Georges RIVAULT 186 330

Le Président poursuit en informant l'Assemblée des messages de soutien, reçus pour cette journée, il donne lecture des courriers et petits mots envoyés :

Pierre MALLEZ nous a écrit, il vient de fêter ses 102 ans, Pierre JOBARD lui a envoyé le livre qui vient de paraître sur sa Résistance et sa Déportation ainsi qu'une gentille dédicace. Claire CAILLE nous a écrit une petite lettre, Cathy EMINET également ainsi que Jean-Claude DELPON. Le Président informe l'Assemblée que certains ont décommandé à la dernière minute pour des problèmes de santé mais tous nous ont envoyé des messages de sympathie.

Christian PUISSEGUR, Roger CHAUDET, Stéphane EVEN, Francis WALINE, Philippe PARIS, Alex FRANCHESKI-LEGER, Christine CLARE, Pierre BOTTE, Aimée BOULIER et bien d'autres, la liste n'étant pas exhaustive.

Le Président donne lecture et informe l'Assemblée sur tous les messages reçus puis termine son propos en donnant la parole au Vice-président Dominique DESORMIERE pour son rapport moral.

Avant de commencer son rapport moral, Dominique DESORMIERE fait part d'un courriel envoyé par Danièle BESSIERE dans lequel elle nous souhaite une excellente AG.

## **02- Rapport moral du Vice-président Dominique DESORMIERE**

Suite à la démission de Daniel BESSIERE, Christophe DHAM a repris par intérim la présidence de l'Amicale jusqu'au vote officiel lors d'un conseil d'administration extraordinaire en date du 27 novembre 2019.

Depuis la démission de Danièle, le conseil d'administration a continué de gérer les affaires courantes de l'Amicale, (factures, contacts et représentations). Nous avons continué les mises à jour de notre site internet et répondu aux nombreuses sollicitations envoyées par messagerie (Petits-enfants principalement).

Malheureusement, et vous vous en souvenez tous, nous avons commencé l'année 2020 par un confinement, puis un deuxième, ce qui a considérablement perturbé notre fonctionnement. Malgré tout, un certain nombre d'entre nous ont poursuivi les représentations et nos drapeaux sont sortis à chaque cérémonie en faveur de la Déportation.

Notre Conseil a pu se réunir pour la première fois en visio-conférence, et je tiens à les remercier car ce n'était pas si évident de se retrouver par écran interposé.

Merci à Patrick SIMON qui coordonne toujours ces séances de visioconférence avec brio.

En 2021 nous avons eu 3 conseils d'administration, 2 en visio-conférence et 1 en présentiel.

Le Vice-président ne cache pas son bonheur de se retrouver ensemble.

Ces 3 années nous ont permis de reprendre contact avec le Mémorial, de rencontrer plusieurs fois Monsieur le Directeur et son équipe, de rencontrer Monsieur DUPUY de MERY et de venir aux cérémonies de la Ville de Compiègne où nous sommes invités, de mettre en place une commission de refonte de notre exposition.

En effet, celle-ci date de 1999 et demande à être revue entièrement. L'ancienne abordait la déportation exclusivement à travers le convoi. C'était l'exposition sur le convoi.

La nouvelle sera différente, elle abordera la Résistance puis la Déportation, et le convoi servira de fil rouge à cette exposition. Le Président en dira un peu plus tout à l'heure sur cette refonte de l'exposition.

Nous avons mis en place une page Facebook qui nous apporte beaucoup de nouveaux contacts. Entre le site internet et Facebook, nous avons en moyenne 1 à 2 **nouveaux** contacts par mois.

Nous sommes représentés dans toute la France :

De la Savoie, à l'Hérault, de la Corrèze à la Seine maritime, nous sommes aux cérémonies, pour certains, nous participons au concours de la Résistance et de la Déportation et encore pour d'autres, nous intervenons dans les écoles ou d'autres lieux. Vous aurez cette après-midi Catherine NIVROMONT fille et sœur de Tatoués qui viendra vous expliquer comment elle a réussi à témoigner et vous pourrez lui poser toutes vos questions.

Mon rapport moral est assez bref mais il reste tout de même assez conséquent compte tenu des difficultés liées à la Covid et aux conditions très particulières que nous venons de vivre.

### **03- Vote du rapport moral**

Avez-vous des questions ?

L'Assemblée répond que le rapport moral est complet et n'appelle pas de remarque particulière.

Le Vice-président demande si on peut l'adopter dans l'état. Aux traditionnelles questions s'il y a des avis contraires, des abstentions, la réponse est non. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le Vice-président redonne la parole au Président.

Le Président donne la parole à notre trésorier Jean NIVROMONT qui va vous présenter les comptes 2019, 2020 et 2021.

### **04°) Rapports financiers du trésorier Jean NIVROMONT**

Jean NIVROMONT, notre trésorier, distribue à chaque membre de l'Assemblée les bilans financiers 2019, 2020, et 2021. Il rappelle que ces comptes ont été présentés au Conseil d'administration et qu'ils ont tous été validés.

Il détaille chapitre par chapitre les recettes et dépenses des différents bilans et répond aux questions de l'Assemblée.

Ses explications sont claires et étayées par les divers documents bancaires en sa possession.

Il rappelle le montant des excédents : 140,43€ en 2019, 2824,13 € en 2020 et 1166,53 € en 2021.

### **05- Décharge du trésorier et vote des bilans financiers 2019, 2020, 2021**

Le trésorier demande un vote par bilan. Après les traditionnelles questions, votre contre et abstention, l'Assemblée vote à l'unanimité **POUR** les rapports financiers des années 2019, 2020, et 2021.

L'Assemblée donne quitus au trésorier et vote **POUR** l'ensemble des rapports financiers.

Le Président reprend la parole pour féliciter et remercier Jean NIVROMONT. Il rappelle le rôle important de Jean et salue son travail, son abnégation et sa rigueur de gestion.

Malheureusement, il informe l'Assemblée du souhait d'arrêter de Jean NIVROMONT. En effet, celui-ci vient d'avoir 92 ans et il souhaiterait passer la main à une personne plus jeune qui puisse tenir les comptes de l'Amicale. Le Président prend acte de sa demande et cherchera un nouveau trésorier avec l'aide du Conseil d'administration.

### **06- Fixation du montant de la cotisation**

Le Président profite d'avoir toujours son trésorier et lui demande si nous maintenons le montant de notre cotisation. Jean NIVROMONT nous explique que compte tenu de notre situation financière, il n'est pas utile d'augmenter notre cotisation et nous propose de maintenir son prix à 20 euros.

L'Assemblée est appelée à se prononcer. La réponse est **POUR** à l'unanimité.

### **07- Présentation de la modification des statuts concernant la gestion de l'Amicale**

Le Président garde la parole pour expliquer les modifications souhaitées.

En effet, nos statuts datent de 1959, ils ont été révisés en 1996 pour intégrer la notion d'appartenance avec le Déporté en précisant la dénomination d'Héritiers puis en 2007, ils ont été modifiés pour le changement de siège social mais la partie "gestion de l'Amicale" n'est plus en adéquation avec notre époque.

Il y a 3 articles que le conseil d'Administration propose de modifier et ces modifications ont été travaillées au conseil d'Administration du 8 novembre 2021 et approuvées.

A l'**article 11**, il convient de supprimer « de 20 membres au moins » par « 7 membres ».

Toujours dans **l'article 11**, supprimer « ou plusieurs » par « un vice-président », supprimer « d'un secrétaire adjoint » ainsi que « un trésorier adjoint ».

Dans **l'article 12**, concernant les réunions du conseil d'Administration, supprimer « deux » par « un » et remplacer « les membres du CA ne peuvent en aucun cas se faire représenter aux délibérations » par « les membres du conseil d'administration peuvent se faire représenter aux délibérations et chaque membre ne peut avoir plus de 2 pouvoirs ».

Le Président explique pour chaque article le bien fondé de cette modification. Un échange est établi avec l'Assemblée et chacun comprend bien l'utilité de telles modifications.

### **08- Vote des modifications**

Le Président procède au vote des modifications. A la question : acceptez vous de modifier **l'article 11** pour que l'Amicale soit administrée par un conseil d'administration de 7 membres au moins, la réponse est **POUR** à l'unanimité.

A la question : voulez vous supprimer les « plusieurs Vice-présidents » et les postes d'adjoint pour ne garder un bureau composé d'1 Président, d'1 Vice-président et d'1 secrétaire général et d'1 trésorier la réponse a été **POUR** à l'unanimité.

Sur **l'article 12** : Le Conseil d'Administration se réunit ordinairement 1 fois par an au lieu de 2 fois par an et que les membres du Conseil d'administration peuvent se faire représenter aux délibérations et que chaque membre du Conseil ne peut avoir plus de 2 pouvoirs, la réponse est **POUR** à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

### **09- Election du conseil d'administration, renouvellement des sortants du CA**

Le Président poursuit en annonçant que le Conseil d'administration est démissionnaire et qu'il faut revoter celui-ci.

Les membres du Conseil d'administration qui se représentent sont :

Mesdames Françoise RAMAIN, Claire CLARE

Messieurs Patrick SIMON, Pascal CAILLE, Bernard FREDENUCCI, Dominique DESORMIERE, Jean-Claude DELPON, Jean ZAMBEAUX, Michel CARON, Roger CHAUDET et Christophe DHAM.

Le Président précise qu'il faut ajouter aux membres du Conseil, nos deux Tatoués Pierre MALLEZ et Pierre JOBARD, toujours fidèles et toujours prêts à nous donner leurs avis sur le devenir de l'Amicale.

Le Président demande si quelqu'un veut un vote secret, la réponse à l'unanimité est **NON**. Le président demande si nous procédons à un vote à mains levées, la réponse à l'unanimité est **OUI**.

Le Président procède au vote. Après les traditionnelles questions : contre et abstention, la réponse de l'Assemblée est **POUR** la réélection du bureau, sans changement, à l'unanimité. L'Assemblée pose la question de la perte d'un membre par le départ de Jean NIVROMONT, il est proposé de faire entrer au Conseil d'Administration René DUFOUR, (celui-ci étant notre représentant sur Compiègne).

Le Président procède au vote pour l'intégration de notre ami René DUFOUR au sein du Conseil. La réponse de l'Assemblée est **POUR** à l'unanimité.

Le Président profite de son entrée au Conseil pour le présenter afin qu'il soit connu des autorités de la Ville et du Mémorial.

## **10- Présentation de Notre Mémoire**

Cette présentation aurait dû revenir à Pascal CAILLE mais celui-ci, suite à des problèmes de santé, n'a pu se joindre à nous. Le Président informe l'Assemblée que Pascal et son épouse Martine étaient bien inscrits pour venir et qu'au dernier moment, ils ont été obligés d'annuler leur venue. Le Président rappelle que c'est déjà pour cette raison que le numéro de "Notre Mémoire" du mois de janvier n'a pu être réalisé. Le Président et l'Assemblée souhaitent un bon rétablissement à Pascal et le remercient pour son travail et son engagement au service de l'Amicale. Le Président informe que le prochain numéro sera plus conséquent.

## **11- Projet de refonte de l'exposition**

Le Président informe que le projet de refonte initié depuis fin novembre 2021 poursuit sa réflexion. Seule Catherine NIVROMONT a commencé véritablement à travailler sur le sujet. Elle a défini les grandes lignes de ce qui pourrait constituer cette exposition, reste maintenant à confronter les avis et travailler sur le fond avant de pouvoir commencer à travailler sur la forme. Pascal CAILLE étant retenu ainsi que Patrick SIMON, il était difficile d'avancer sur ce sujet. Le Président souhaite tout de même préciser que ce projet ne peut se faire rapidement et rappelle que l'ancienne exposition avait demandé plus de 1000 heures de travail. C'est un projet qui demandera beaucoup de temps du fait de la situation géographique et de l'emploi du temps de chacun.

Un partage d'idées s'installe avec les adhérents. Plusieurs idées sont abordées comme celle de confier l'élaboration de l'exposition à des étudiants en histoire. En effet, nous pourrions nous appuyer sur un groupe d'étudiant qui travaillerait sur le fond et la forme de l'exposition sous la direction d'un membre de l'Amicale ou du groupe de travail de l'Amicale. René DUFOUR nous informe que l'université de technologie de Compiègne propose à ses étudiants ce genre de démarche. Information confirmée par Monsieur DUPUY de MERY et Monsieur GNAT qui précisent que des étudiants de l'UTC collaborent avec le Mémorial. C'est une piste à travailler. Catherine NIVROMONT verra de son côté la faisabilité d'une telle démarche. René DUFOUR verra également du côté de l'université de Compiègne.

## **12- Perspectives d'avenir de l'Amicale par le Président Christophe DHAM**

Le Président rappelle que l'avenir de notre Amicale passe par les jeunes. Nous sommes tous concernés et nous devons tout mettre en œuvre pour y parvenir. Ce travail de transmission de la mémoire passe par l'information, les témoignages, les interventions que nous pouvons faire. A ce propos, le Président informe l'Assemblée que Catherine NIVROMONT nous présentera son expérience, auprès des jeunes en particulier, pour transmettre le parcours des siens. Elle nous expliquera ce qui l'a décidée à faire ce travail de mémoire et les moyens qu'elle utilise au cours de ses interventions. Le Président rappelle que chacun est capable d'en faire autant et de passer le flambeau de la mémoire".

Le Président rappelle que l'Amicale a de l'avenir. Les nouveaux adhérents sont presque tous des jeunes, des petits-enfants et arrière petits-enfants. C'est à l'Amicale de les accompagner et de les soutenir dans leurs démarches de mémoire.

Des contacts sont déjà pris avec eux pour les intégrer et les faire participer. Le Président assure l'Assemblée de ce regain d'activité par les jeunes et rappelle à toutes et à tous que l'Amicale est là pour les accompagner dans leurs futures actions.

## **13- Questions diverses, prochaine AG, don des archives de l'Amicale...**

Le Président répond aux différentes questions sur l'Amicale ou le programme. Un échange avec le public est établi où chacun peut s'exprimer ou parler de sa propre initiative.

Le Président rappelle que dans l'après-midi, l'Amicale signera le document formalisant le don de ses archives. Il rappelle toute l'importance de cette opération et précise que Monsieur le Directeur du Mémorial ainsi que son équipe seront à notre disposition et nous apporteront toutes les informations sur le devenir de nos archives, du devenir du Mémorial au niveau national, et des perspectives d'avenir du mémorial au niveau Européen.

Certains demandent dans quelle ville sera la prochaine Assemblée générale. Des propositions sur Chalon sur Saône ou Dijon, en fonction de l'envie ou de la disponibilité de Maryse AULOIS. Ceux de cette région proposent de la contacter. D'autant plus que Pierre Jobard serait des nôtres si nous devons choisir la Bourgogne.

Le Président propose la ville de Troyes s'il n'y a pas d'autres lieux. Rappelant qu'il y a au moins 35 Tatoués dans le département de l'Aube.

Ce sujet sera à approfondir dans les prochains mois.

Avant de conclure, le Président remercie les membres du Conseil d'administration et remerciements appuyés pour ceux qui, au dernier moment, n'ont pu venir :

Jean-Claude DELPON, Claire CLARE, Pascal CAILLE, Patrick SIMON, Bernard FREDENUCCI, Roger CHAUDET, Jean ZAMBEAUX.

Il rappelle que des courriers pour les absents ont été préparés et que certains comme Michel CARON, Maryse AULOIS et tous les autres pensent très fort à nous et que ce courrier est là pour leur dire également que nous pensons très fort à eux.

Le Président remercie l'équipe du Mémorial, remercie également Monsieur DUPUY de MERY. Celui-ci nous transmet le salut fraternel de Monsieur Philippe MARINI, Maire de Compiègne et Sénateur honoraire. Monsieur DUPUY de MERY nous confirme son attachement à l'Amicale et constate que celle-ci se porte bien avec une nouvelle équipe à sa tête. Il nous confirme qu'il en sera toujours ainsi, et que la ville sera toujours à nos côtés.

Le Président demande si quelqu'un veut prendre la parole pour une dernière intervention.

Le Président précise que tous les points de l'Assemblée ont été abordés et comme personne ne demande plus la parole, il déclare la séance levée à 11h30.